



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N° DEL038-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 juin 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sandrine PRUNIER, en date du 7 juin 2021)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 10 juin 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 10 juin 2021)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 10 juin 2020)
M^{me} TOURRE Anaïs (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 juin 2021)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Nadine MELCHILSEN, en date du 4 juin 2021)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 2 juin 2021)
M. STAMBOULIAN Sylvain (pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 8 juin 2021)

Messieurs Yacine HADJ HASSINE et Mahfoud YAMOUNI ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Compte administratif 2020.

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les comptes 2020 de la commune.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	8 241 810,64 €
Recettes :	8 717 526,57 €
Excédent de l'exercice 2020 :	475 715,93 €
Excédent de clôture 2020 :	3 465 093,05 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	1 727 282,98 €
Recettes :	1 462 659,23 €
Déficit de l'exercice 2020 :	264 623,75 €
Excédent de clôture 2020 :	423 131,51 €

Une note de présentation est jointe à la présente délibération.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote. Madame SAUNIER-CAILLY, première adjointe, prend la présidence de la séance pour la mise au vote.

Madame la première adjointe propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget Ville.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 21 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 juin 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.